

La supposition d'un canal navigable sur l'emplacement des fossés de la Lanterne n'a donc aucun fondement historique.

III

ORIGINE DE LA LÉGENDE D'UN CANAL NAVIGABLE AUX TERREAUX

L'idée de ce canal a été émise pour la première fois, croyons-nous, par le père Ménestrier, qui effectivement semble s'attribuer le mérite de cette découverte.

Voici ce qu'il dit dans la dissertation II, page 15, qui sert de préambule à son Histoire consulaire.

« Non seulement tout ce pays entre le Rhône et la Saône (la Dombes et la Bresse) est appelé du nom d'Isle par Polybe et par César, mais cette partie de Lyon qui est bâtie entre ces deux rivières était anciennement une vraie isle de figure triangulaire et entourée d'eau de tous côtés. C'est une *découverte* que je dois à un ancien cartulaire de l'an mil, que m'a communiqué M. Néron, archiviste de la commanderie de Saint-George de MM. de Malte, et si bien versé en la connaissance des anciens titres qu'il a mis en ordre dans les archives de MM. les comtes de Lyon et dans d'autres archives.

« Ce cartulaire contient des donations faites à l'abbaye d'Ainay, des reconnaissances et des transactions, héritages, directes, cens, servis, dixmes, et autres droits dans le pays Lyonnais et dans le quartier dit du Mont- d'Or aux paroisses de Chasselay, Marcilly, Lozanne, Pouilly et autres circonvoisins de puis l'an 950 jusqu'à 1032. Il y a dans ce cartulaire quatre-vingt-dix titres où on lit que le monastère d'Ainay a été bâti dans un lieu qui est appelé l'Isle, ou dans une isle qui est appelée Ainay : « *Sacrosanctie Dei Ecclesie quae est constructa in insula quae Athanacus nuncupatur; et in*

le courant du xv^e siècle, fossés qui étaient toujours à sec, et non ceux d'un canal navigable de l'époque romaine.

C'est ce que l'on verra bien au long dans le cours de cette notice.